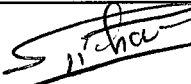





DÉPARTEMENT  
D'ILLE-ET-VILAINE  
Arrondissement de Rennes  
**MAIRIE**  
de  
**35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ**  
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 25/06/14  
et envoi en Préfecture de Rennes le 26/06/14

Le Maire

L'an deux mil quatorze, le 02 juin à 20 h 00, les membres composant le Conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 28 mai conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de VINGT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

**PRESENTS :** M. Jacques RICHARD, Maire ;  
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,  
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETTEL, M. Emmanuel PERAN, adjoints ;  
Mme Virginie DUMONT, M. Nicolas FEVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL, M. François  
GUELET, M. Francis HARCHOUX, M. Mickaël LEBRUN, M. Fabien LEMEE, Mme  
Florence LEMONNIER-PERRIGAULT, Mme Laurence LE ROCH, Mme Elisabeth  
MARQUES, Mme Carole PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER,  
conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

**ABSENTS :** Mme Angélique CUPIF, Mme Marie Geneviève MULOT-AUBRY, Mme Chantal THIBAUT  
(donne pouvoir à M. Philippe ROUVIER)

Secrétaire de séance : M. Nicolas FÉVRIER, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

### Délibération n°CM.2014.058 :

#### Objet : Affaires sociales – Frais d'obsèques de M. CHEREL

Monsieur le maire informe les conseillers du décès de M. CHEREL en date du 29 mai 2014. Dans l'urgence, il propose que la commune avance les frais d'obsèques dont le montant s'élève à 2264€.

Il explique qu'un courrier va être envoyé à l'Association Tutélaire d'Ille-et-Vilaine (ATI) demandant que des démarches soient entreprises auprès des deux sœurs de M. CHEREL, afin qu'elles désignent un notaire pour la succession de leur frère. D'autre part, un courrier sera envoyé aux deux sœurs pour leur demander de bien vouloir rembourser les frais engagés. En cas de désaccord, l'Association Tutélaire d'Ille et Vilaine saisira la Chambre notariale afin d'être reconnue créancière prioritaire.

### LE CONSEIL,

CONSIDÉRANT l'exposé de Monsieur le maire,

### APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

**ARTICLE 1 :** DECIDE d'avancer les frais d'obsèques de M. Robert CHEREL pour un montant de 2264€.

**ARTICLE 2 :** DIT que la commune adressera un courrier à l'Association Tutélaire d'Ille-et-Vilaine (ATI), demandant que des démarches soient entreprises auprès des deux sœurs de M. CHEREL, afin qu'elles désignent un notaire pour la succession de leur frère.

**ARTICLE 3 :** DIT que la commune adressera un courrier aux deux sœurs de M. CHEREL pour leur demander de bien vouloir rembourser les frais engagés. En cas de désaccord, l'ATI saisira la Chambre notariale afin d'être reconnue créancière prioritaire.

**ARTICLE 4 :** AUTORISE Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

Pour extrait conforme  
Le Maire,







DÉPARTEMENT  
D'ILLE-ET-VILAINE  
Arrondissement de Rennes  
**MAIRIE**  
de  
**35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ**  
Tél. 02.99.55.20.23

*Rendu exécutoire par publication le 25/06/14  
et envoi en Préfecture de Rennes le 26/06/14*

*Le Maire*

*Richard* 

L'an deux mil quatorze, le 02 juin à 20 h 00, les membres composant le Conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 28 mai conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de VINGT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

**PRESENTS :** M. Jacques RICHARD, Maire ;  
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,  
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PERAN, adjoints ;  
Mme Virginie DUMONT, M. Nicolas FEVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL, M. François  
GUELET, M. Francis HARCHOUX, M. Mickaël LEBRUN, M. Fabien LEMEE, Mme  
Florence LEMONNIER-PERRIGAULT, Mme Laurence LE ROCH, Mme Elisabeth  
MARQUES, Mme Carole PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER,  
conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

**ABSENTS :** Mme Angélique CUPIF, Mme Marie Geneviève MULOT-AUBRY, Mme Chantal THIBAUT  
(donne pouvoir à M. Philippe ROUVIER)

Secrétaire de séance : M. Nicolas FÉVRIER, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

---

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

#### Délibération n°CM.2014.059 :

Objet : Vie municipale – Composition de la commission d'appel d'offres (CAO)

#### LE CONSEIL,

VU les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

CONSIDERANT qu'à la suite des élections municipales, il convient constituer la commission d'appel d'offres (CAO) et ce pour la durée du mandat.

CONSIDERANT qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

CONSIDERANT que la liste suivante a été présentée par Monsieur le maire, après appel de candidatures :

Président : M. Jacques RICHARD

Titulaires : M. Christina DUMILIEU, M. Gérard PERRIGAULT, M. Emmanuel PÉРАН

Suppléants : Mme Josette MASSON, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, Mme Danièle BRETEL

CONSIDERANT le souhait de M. Francis HARCHOUX, élu de l'opposition, d'intégrer la commission d'appel d'offres,

**APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,**

**ARTICLE 1 :** DECIDE de procéder, au scrutin public, à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

**ARTICLE 2 :** PROCLAME élus les membres titulaires suivants : M. Christina DUMILIEU, M. Gérard PERRIGAULT, M. Francis HARCHOUX

**ARTICLE 3 :** PROCLAME élus les membres suppléants suivants : Mme Josette MASSON, Mme Marie Christine HERBEL-DUQUAI, Mme Danièle BRETEL

**Unanimité**

**Pour extrait conforme  
Le Maire,**



*St-Harmer*



DÉPARTEMENT  
D'ILLE-ET-VILAINE  
Arrondissement de Rennes  
**MAIRIE**  
de  
**35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ**  
Tél. 02.99.55.20.23

*Rendu exécutoire par publication le 25/06/14  
et envoi en Préfecture de Rennes le 26/06/14*

*Le Maire*

L'an deux mil quatorze, le 02 juin à 20 h 00, les membres composant le Conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 28 mai conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de VINGT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

**PRESENTS :** M. Jacques RICHARD, Maire ;  
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,  
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETTEL, M. Emmanuel PERAN, adjoints ;  
Mme Virginie DUMONT, M. Nicolas FEVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL, M. François  
GUELET, M. Francis HARCHOUX, M. Mickaël LEBRUN, M. Fabien LEMEE, Mme  
Florence LEMONNIER-PERRIGAULT, Mme Laurence LE ROCH, Mme Elisabeth  
MARQUES, Mme Carole PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER,  
conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

**ABSENTS :** Mme Angélique CUIPIF, Mme Marie Geneviève MULOT-AUBRY, Mme Chantal THIBAUT  
(donne pouvoir à M. Philippe ROUVIER)

Secrétaire de séance : M. Nicolas FÉVRIER, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

---

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

##### Délibération n°CM.2014.060 :

##### Objet : Vie municipale – Composition de la commission communale des impôts directs (CCID)

Monsieur le maire rappelle aux conseillers le rôle de la commission communale des impôts directs, ses modalités de constitution, convocation et fonctionnement.

#### LE CONSEIL,

CONSIDÉRANT l'article 1650 du code général des impôts, modifié par LOI n°2011-1978 du 28 décembre 2011 - art. 44 (V),

CONSIDÉRANT que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le conseil municipal.

#### APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

**ARTICLE UNIQUE:** DECIDE, pour que la nomination des commissaires ainsi que de leurs suppléants par le directeur départemental des finances publiques puisse avoir lieu, de dresser une liste comportant les 32 noms suivants :

	NOM	PRÉNOM	ADRESSE	COMMENTAIRES
<b>Titulaires</b>				
1	M. ROUAUX	Jean-Marc	Le petit Mezeray	
2	M. LEBASTARD	Louis	44 rue du Château d'Eau	
3	M. HILLION	Lucien	Le tertre	
4	M. DAVID	Paul	29 rue Beaumanoir, 35490 SENS-DE-BRETAGNE	Propriétaire de bois, domicilié hors de la commune
5	Mme. LEGAVRE	Joëlle	La Ginelais	
6	M. DENIS	Thierry	La Touche Bouilly	
7	M. LERESTEUX	Jean-Louis	Le Verger	
8	M. HONORE	Jean-Claude	La Bérrouasais	
9	M. CREPEL	Michel	4 Belle-cour	
10	M. DUMILIEU	Christian	3 Launay André	Conseiller
11	M. PERAN	Emmanuel	5 rue du Pressoir	Conseiller
12	Mme MASSON	Josette	5 rue d'Aquitaine	Conseiller
13	Mme HERBEL- DUQUAI	Marie-Christine	La Basse Piltière	Conseiller
14	M. PERRIGAULT	Gérard	Les Contans	Conseiller
15	M. LEBRUN	Mickaël	8 rue de l'Aubière	Conseiller
16	M. FÉVRIER	Nicolas	19 rue d'Alsace	Conseiller
<b>Non titulaires</b>				
1	Mme D'AVIAU DE TERNAY	Nicole	8 rue Floréal, 44000 NANTES	Propriétaire de bois, domicilié hors de la commune
2	Mme HERMSDORFF	Germaine	2 Les Cruaux	
3	M. ROUSSEL	Guy	Les Brégeons	
4	M. BRAULT	Yves	7 rue de l'Aubière	
5	M. DROUIN	Xavier	Thorial	
6	Mme COLLIN	Chantal	7 Résidence Le clos breton	
7	M. CORDONNIER	Nadège	Thorial	
8	Mme VALLERIE	Magali	24 rue des Métairies	
9	M. LEMÉE	Fabien	9 impasse de la Vallée	Conseiller
10	Mme LEMMONIER- PERRIGAULT	Florence	La Chaise	Conseiller
11	M. GUELET	François	La Petite Rivière	Conseiller
12	M. RAVAILLER	Michel	3 impasse de la Vallée	Conseiller
13	Mme MARQUES	Elisabeth	9 rue d'Aquitaine	Conseiller
14	Mme BRETEL	Danièle	7 rue d'Aquitaine	Conseiller
15	Mme PILON	Carole	Le Clos Bertin	Conseiller
16	Mme CUIPIF	Angélique	1 La Cutorinais	Conseiller

Unanimité

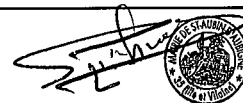
Pour extrait conforme  
Le Maire,



DÉPARTEMENT  
D'ILLE-ET-VILAINE  
Arrondissement de Rennes  
**MAIRIE**  
de  
**35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ**  
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 25/06/14  
et envoi en Préfecture de Rennes le 26/06/14

Le Maire



L'an deux mil quatorze, le 02 juin à 20 h 00, les membres composant le Conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 28 mail conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de VINGT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

- PRESENTS : M. Jacques RICHARD, Maire ;  
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,  
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETTEL, M. Emmanuel PERAN, adjoints ;  
Mme Virginie DUMONT, M. Nicolas FEVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL, M. François  
GUELET, M. Francis HARCHOUX, M. Mickaël LEBRUN, M. Fabien LEMEE, Mme  
Florence LEMONNIER-PERRIGAULT, Mme Laurence LE ROCH, Mme Elisabeth  
MARQUES, Mme Carole PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER,  
conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois
- ABSENTS : Mme Angélique CUIF, Mme Marie Geneviève MULOT-AUBRY, Mme Chantal THIBAUT  
(donne pouvoir à M. Philippe ROUVIER)

Secrétaire de séance : M. Nicolas FÉVRIER, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

**Délibération n°CM.2014.061 :**

**Objet : Administration générale – Restructuration du cimetière – Renouvellement des concessions**

**Relance des familles et établissement des actes**

1. **Etat des lieux :** 112 concessions non renouvelées dans les délais.
2. **Les causes :** Concessions non suivies ou dont le renouvellement est en retard par manque d'information des familles, ou par le non établissement d'acte de concession par les services de la commune (surtout dans la période de 1920 à 1960 et 1980).

**LE CONSEIL,**

CONSIDÉRANT l'exposé de M. DUMILIEU, adjoint,  
CONSIDÉRANT le travail entrepris de restructuration et de mise à jour du cimetière,

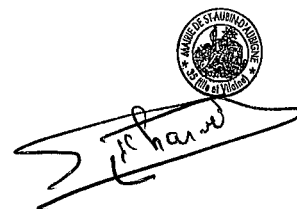
**APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,**

**ARTICLE 1:** DECIDE, concernant les concessions du cimetière non renouvelées et pourtant arrivées à expiration, de procéder à leur renouvellement à la date du 01/01/2014.

**ARTICLE 2 :** AUTORISE Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

Pour extrait conforme  
Le Maire,






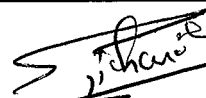




DÉPARTEMENT  
D'ILLE-ET-VILAINE  
Arrondissement de Rennes  
**MAIRIE**  
de  
**35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ**  
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 25/06/14  
et envoi en Préfecture de Rennes le 26/06/14

Le Maire



L'an deux mil quatorze, le 02 juin à 20 h 00, les membres composant le Conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 28 mai conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de VINGT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

PRESENTS : M. Jacques RICHARD, Maire ;  
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,  
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETTEL, M. Emmanuel PERAN, adjoints ;  
Mme Virginie DUMONT, M. Nicolas FEVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL, M. François  
GUELET, M. Francis HARCHOUX, M. Mickaël LEBRUN, M. Fabien LEMEE, Mme  
Florence LEMONNIER-PERRIGAULT, Mme Laurence LE ROCH, Mme Elisabeth  
MARQUES, Mme Carole PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER,  
conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

ABSENTS : Mme Angélique CUPIF, Mme Marie Geneviève MULOT-AUBRY, Mme Chantal THIBAUT  
(donne pouvoir à M. Philippe ROUVIER)

Secrétaire de séance : M. Nicolas FÉVRIER, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

**Délibération n°CM.2014.062 :**

**Objet : Finances – Indemnités de conseil au trésorier**

**LE CONSEIL,**

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

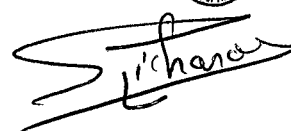
**APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,**

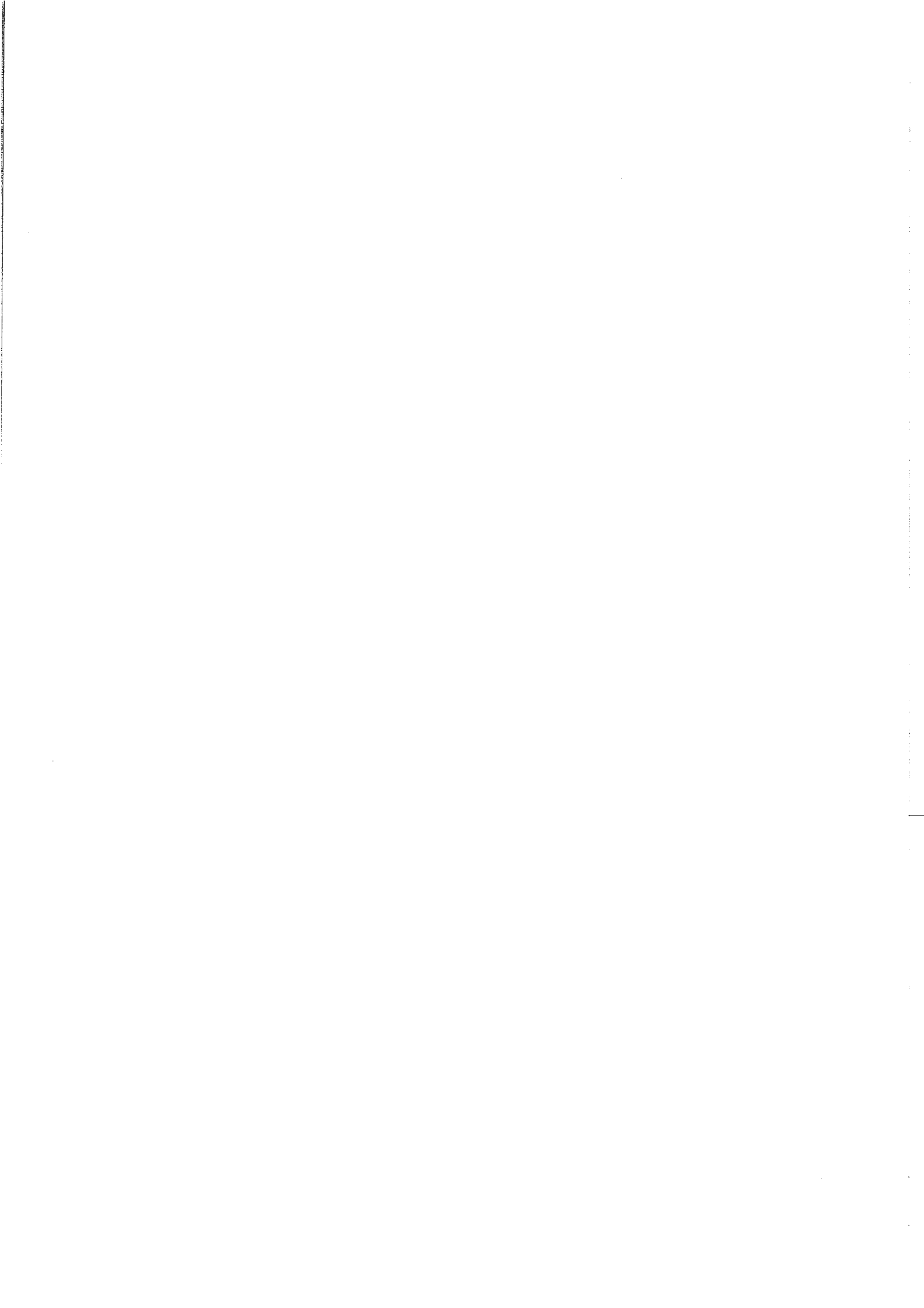
**ARTICLE 1 :** DECIDE d'accorder l'indemnité de conseil au receveur municipal au taux de 0%.

**ARTICLE 2 :** DIT que la présente délibération est applicable pendant la durée du mandat du conseil municipal.

7 voix pour 50%, 14 voix pour 0%

Pour extrait conforme  
Le Maire,







DÉPARTEMENT  
D'ILLE-ET-VILAINE  
Arrondissement de Rennes  
**MAIRIE**  
de  
**35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ**  
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 25/06/14  
et envoi en Préfecture de Rennes le 26/06/14

Le Maire

L'an deux mil quatorze, le 02 juin à 20 h 00, les membres composant le Conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 28 mai conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de VINGT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

- PRESENTS :** M. Jacques RICHARD, Maire ;  
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,  
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETTEL, M. Emmanuel PERAN, adjoints ;  
Mme Virginie DUMONT, M. Nicolas FEVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL, M. François  
GUELET, M. Francis HARCHOUX, M. Mickaël LEBRUN, M. Fabien LEMEE, Mme  
Florence LEMONNIER-PERRIGAULT, Mme Laurence LE ROCH, Mme Elisabeth  
MARQUES, Mme Carole PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER,  
conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois
- ABSENTS :** Mme Angélique CUPIF, Mme Marie Geneviève MULOT-AUBRY, Mme Chantal THIBAUT  
(donne pouvoir à M. Philippe ROUVIER)

Secrétaire de séance : M. Nicolas FÉVRIER, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

**Délibération n°CM.2014.063 :**

**Objet : Finances – Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire**

Monsieur le maire expose aux conseillers le projet de l'installation d'un panneau d'information lumineux sur la commune. Il évoque également l'opportunité d'une subvention au titre de la réserve parlementaire du sénateur M. DE LEEGE. Le dossier de subvention à déposer obligatoirement avant fin juin, le plan de financement doit contenir au moins 2 devis.

La subvention s'élève dans ce cadre à 50% du projet, et est plafonnée à 12 000€ HT.

Monsieur le maire dit aux conseillers qu'un groupe de travail devra faire des propositions concernant notamment : le modèle de panneau, son emplacement, le contenu, le plan de financement, etc.

### LE CONSEIL,

CONSIDERANT l'exposé de Monsieur le maire,  
CONSIDERANT la possibilité d'un subventionnement d'un projet communal au titre de la réserve parlementaire,

### APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

**ARTICLE 1 :** SOLLICITE une subvention au titre de la réserve parlementaire pour l'installation d'un panneau d'information lumineux.

**ARTICLE 2 :** DIT que le groupe de travail soumettra des propositions au conseil municipal concernant notamment l'emplacement et le modèle de panneau d'information lumineux.

**ARTICLE 3 :** AUTORISE Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

Pour extrait conforme  
Le Maire,





DÉPARTEMENT  
D'ILLE-ET-VILAINE  
Arrondissement de Rennes  
**MAIRIE**  
de  
**35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ**  
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 25/06/14  
et envoi en Préfecture de Rennes le 26/06/14

Le Maire

L'an deux mil quatorze, le 02 juin à 20 h 00, les membres composant le Conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 28 mai conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de VINGT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

**PRESENTS :** M. Jacques RICHARD, Maire ;  
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,  
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETTEL, M. Emmanuel PERAN, adjoints ;  
Mme Virginie DUMONT, M. Nicolas FEVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL, M. François  
GUELET, M. Francis HARCHOUX, M. Mickaël LEBRUN, M. Fabien LEMEE, Mme  
Florence LEMONNIER-PERRIGAULT, Mme Laurence LE ROCH, Mme Elisabeth  
MARQUES, Mme Carole PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER,  
conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

**ABSENTS :** Mme Angélique CUIPIF, Mme Marie Geneviève MULOT-AUBRY, Mme Chantal THIBAUT  
(donne pouvoir à M. Philippe ROUVIER)

Secrétaire de séance : M. Nicolas FÉVRIER, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

### Délibération n°CM.2014.064 :

### Objet : Affaires sociales- Réforme des rythmes scolaires – Résultats du sondage, PEDT, financement

Madame J. MASSON, adjointe, présente aux conseillers les résultats de l'enquête concernant la participation aux temps d'activités périscolaires, et la proposition de projet éducatif territorial.

Monsieur C. DUMILIEU, adjoint, présente le plan de financement prévisionnel de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

### LE CONSEIL,

VU l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales

VU les délibérations n°2013.012 et n°2013.130,

CONSIDERANT les travaux du groupe de pilotage,

CONSIDERANT l'exposé de Mme Josette MASSON et de M. Christian DUMILIEU, adjoints,

### APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

**ARTICLE 1 :** VALIDE le projet éducatif territorial (PEDT) détaillant les modalités d'organisation des temps d'activités périscolaire (TAP) pour la rentrée 2014-2015 (modalités détaillées dans le PEDT annexé).

**ARTICLE 2 :** VALIDE le principe de gratuité des temps d'activités périscolaire (TAP) pour les enfants inscrits à l'école publique, dans les conditions suivantes :

- Dans le cas d'une aide financière de l'État: gratuité des temps d'activités périscolaire (TAP) pour tous les enfants, quelle que soit leur commune de résidence
- Sans aide financière de l'État : gratuité des temps d'activités périscolaire (TAP) uniquement pour les enfants domiciliés sur la commune de SAINT AUBIN D'AUBIGNÉ.  
Pour les enfants domiciliés hors de la commune de SAINT AUBIN D'AUBIGNÉ, la facturation des TAP s'effectuera directement auprès des familles, ou par le biais d'une participation demandée à leur commune de résidence.


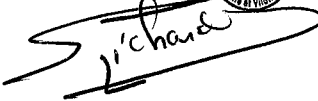
**ARTICLE 3 :**

- VALIDE le principe selon lequel la commune s'engage à aider financièrement l'école privée pour qu'elle puisse mettre en place les TAP dans les mêmes conditions que l'école publique (gratuité, contenu et encadrement des TAP)
- DIT que les modalités de financement de l'école privée par la commune devront être encadrées par une convention bipartite à définir, et dont les grands principes seront à valider lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.

**ARTICLE 4 :** DIT qu'une réunion publique d'information aux parents sera organisée au cours du mois de juin.

**Unanimité**

**Pour extrait conforme  
Le Maire,**



The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Richard". The signature is written over a horizontal line. To the right of the signature is a circular official seal. The seal contains a central emblem and the text "MUNICIPALITE DE SAINT-MURICE" at the top and "1854" at the bottom.



DÉPARTEMENT  
D'ILLE-ET-VILAINE  
Arrondissement de Rennes

**MAIRIE**  
de  
**35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ**  
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 25/06/14  
et envoi en Préfecture de Rennes le 26/06/14

Le Maire

L'an deux mil quatorze, le 02 juin à 20 h 00, les membres composant le Conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 28 mai conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de VINGT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

**PRESENTS :** M. Jacques RICHARD, Maire ;  
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PERAN, adjoints ;  
Mme Virginie DUMONT, M. Nicolas FEVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL, M. François GUELET, M. Francis HARCHOUX, M. Mickaël LEBRUN, M. Fabien LEMEE, Mme Florence LEMONNIER-PERRIGAULT, Mme Laurence LE ROCH, Mme Elisabeth MARQUES, Mme Carole PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER, conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

**ABSENTS :** Mme Angélique CUPIF, Mme Marie Geneviève MULOT-AUBRY, Mme Chantal THIBAUT (donne pouvoir à M. Philippe ROUVIER)

Secrétaire de séance : M. Nicolas FÉVRIER, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

---

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

#### Délibération n°CM.2014.065 :

#### Objet : Cadre de vie- Programme voirie - Enrobés et enduits

**1) Objet du Marché :** La Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE a lancé un marché de travaux pour la réalisation du programme voirie 2014. Ce marché est décomposé en 3 lots :

**a/ lot enrobé :**

Voie communale entre les lieux-dits La Cutorinai et Le Chêne Sec  
Longueur de voirie : 485 ml  
Surface de voirie : 1600 m<sup>2</sup>

**b/ lot enduits :**

Voie communale entre La Cutorinai et Le Clos Bertin  
Longueur de voirie : 930 ml  
Surface de voirie : 2950 m<sup>2</sup>

**c/ lot Point à Temps Automatique - « PATA »**

Réparation ponctuelle des voies - budget fonctionnement. Commande : 10 T

#### **2) Inscriptions budgétaires :**

Dans l'opération n°104 « Aménagement Voirie, Réseaux et Espaces Verts », les crédits suivants ont été inscrits :

- La Cutorinai-Chêne Sec (enrobés) : 20 000 €
- La Cutorinai-Clos Bertin : (enduits) : 25 500 €

Ces crédits tiennent compte du reprofilage des fossés de ces voies

Pour le PATA, cette dépense s'inscrit dans le budget de fonctionnement « charges à caractères générales »- 61523 - Voies et réseaux. Une enveloppe de 60 000 € est prévue.

**LE CONSEIL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Code des Marchés Publics,  
VU le rapport d'analyse des offres,  
CONSIDÉRANT l'exposé de M. Gérard PERRIGAULT, adjoint,

**APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,**

**ARTICLE 1 :** DECIDE d'attribuer le lot n°1 « Enrobés » du marché « programme voirie 2014 » à l'entreprise SCREG pour un montant de 14 651€ HT, soit 17581€ TTC.

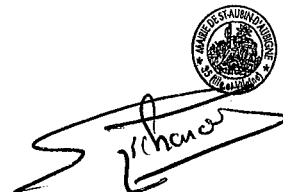
**ARTICLE 2 :** DECIDE d'attribuer le lot n°2 « Enduits » du marché « programme voirie 2014 » à l'entreprise SERENDIP pour un montant de 18455€ HT, soit 22146€ TTC.

**ARTICLE 3 :** DECIDE d'attribuer le lot n°3 « PATA » du marché « programme voirie 2014 » à l'entreprise SERENDIP pour un montant de 8925€ HT, soit 10710€ TTC.

**ARTICLE 4 :** AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**Unanimité**

**Pour extrait conforme  
Le Maire,**

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be "S. Richer", written over a circular official seal. The seal contains a central emblem and text around its perimeter, though the details are not clearly legible. The signature is written in a cursive style.





DÉPARTEMENT  
D'ILLE-ET-VILAINE  
Arrondissement de Rennes  
**MAIRIE**  
de  
**35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ**  
Tél. 02.99.55.20.23

*Rendu exécutoire par publication le 25/06/14  
et envoi en Préfecture de Rennes le 26/06/14*

*Le Maire*

L'an deux mil quatorze, le 02 juin à 20 h 00, les membres composant le Conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 28 mai conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de VINGT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

**PRESENTS :** M. Jacques RICHARD, Maire ;  
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,  
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETTEL, M. Emmanuel PERAN, adjoints ;  
Mme Virginie DUMONT, M. Nicolas FEVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL, M. François  
GUELET, M. Francis HARCHOUX, M. Mickaël LEBRUN, M. Fabien LEMEE, Mme  
Florence LEMONNIER-PERRIGAULT, Mme Laurence LE ROCH, Mme Elisabeth  
MARQUES, Mme Carole PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER,  
conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

**ABSENTS :** Mme Angélique CUPIF, Mme Marie Geneviève MULOT-AUBRY, Mme Chantal THIBAUT  
(donne pouvoir à M. Philippe ROUVIER)

Secrétaire de séance : M. Nicolas FÉVRIER, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

### Délibération n°CM.2014.066 :

#### Objet : Cadre de vie – Programme voirie – Reprofilage et curage des fossés

**1) Objet du Marché :** La Mairie de Saint Aubin d'Aubigné a lancé une consultation pour la réalisation de :

#### **a/ Reprofilage des fossés :**

Concernent les 2 voies inscrites au programme voirie 2014 : La Cutorinais / Le Chêne Sec et La Cutorinais / Le Clos Bertin.

Budget investissement

Longueur de reprofilage : 2300 ml

#### **b/ Curage des fossés :**

Concernent 4 secteurs de la commune (Vieilles Métairies, la Ginélais, la Piletère/Leusinais, la Douettée) – voir carte en pièce jointe

Budget fonctionnement

Longueur de curage : 5800 ml

#### **2) Consultation et offres :**

2 entreprises ont été consultées : JOURNOIS et DUVAL. Seule l'entreprise JOURNOIS a proposé une offre :

Reprofilage fossés : 2 990,00 € HT soit 3 588,00 € TTC

Curage fossés : 7 540,00 € HT soit 9 048,00 € TTC

#### **3/ Observations**

Il est impératif que le reprofilage des fossés soit réalisé avant la réalisation des travaux de voirie. L'entreprise JOURNOIS s'est engagée à réaliser les travaux début juin. Le curage sera réalisé par contre en septembre ou octobre, en fonction des travaux agricoles.

**LE CONSEIL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Code des Marchés Publics,  
VU le rapport d'analyse des offres,  
CONSIDÉRANT l'exposé de M. Gérard PERRIGAULT, adjoint,

**APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,**

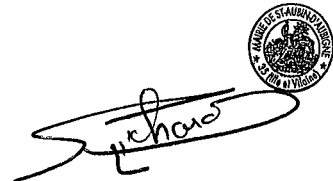
**ARTICLE 1 :** DECIDE d'attribuer le marché de reprofilage des fossés à l'entreprise JOURNOIS pour un montant de 2 990,00 € HT soit 3 588,00 € TTC.

**ARTICLE 2 :** DECIDE d'attribuer le marché de curage des fossés à l'entreprise JOURNOIS pour un montant de 7 540,00 € HT soit 9 048,00 € TTC.

**ARTICLE 3 :** AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**Unanimité**

**Pour extrait conforme  
Le Maire,**



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'L. Chauv'. To the right of the signature is a circular official seal. The seal contains a central emblem and the text 'COMMUNE STAMBOUL' around the top edge and '1888' at the bottom.



DÉPARTEMENT  
D'ILLE-ET-VILAINE  
Arrondissement de Rennes  
**MAIRIE**  
de  
**35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ**  
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 25/06/14  
et envoi en Préfecture de Rennes le 26/06/14

Le Maire

L'an deux mil quatorze, le 02 juin à 20 h 00, les membres composant le Conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 28 mai conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de VINGT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

**PRESENTS :** M. Jacques RICHARD, Maire ;  
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,  
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PERAN, adjoints ;  
Mme Virginie DUMONT, M. Nicolas FEVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL, M. François  
GUELET, M. Francis HARCHOUX, M. Mickaël LEBRUN, M. Fabien LEMEE, Mme  
Florence LEMONNIER-PERRIGAULT, Mme Laurence LE ROCH, Mme Elisabeth  
MARQUES, Mme Carole PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER,  
conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

**ABSENTS :** Mme Angélique CUPIF, Mme Marie Geneviève MULOT-AUBRY, Mme Chantal THIBAUT  
(donne pouvoir à M. Philippe ROUVIER)

Secrétaire de séance : M. Nicolas FÉVRIER, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

**Délibération n°CM.2014.067 :**

**Objet : Cadre de vie- Réseaux eaux pluviales – Contrat de MOE bassin tampon complexe sportif THORIAL**

Monsieur le maire dit aux conseillers qu'en 2013, de fortes précipitations ont créé des débordements du fossé en contre bas du terrain de football de SAINT AUBIN D'AUBIGNE. Il convient donc de faire un point sur le bassin versant de ce secteur, de comprendre son fonctionnement lors d'un épisode orageux et de proposer des solutions permettant d'améliorer la sécurité des riverains.

#### LE CONSEIL

CONSIDERANT l'exposé de M. PERRIGAULT, adjoint,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

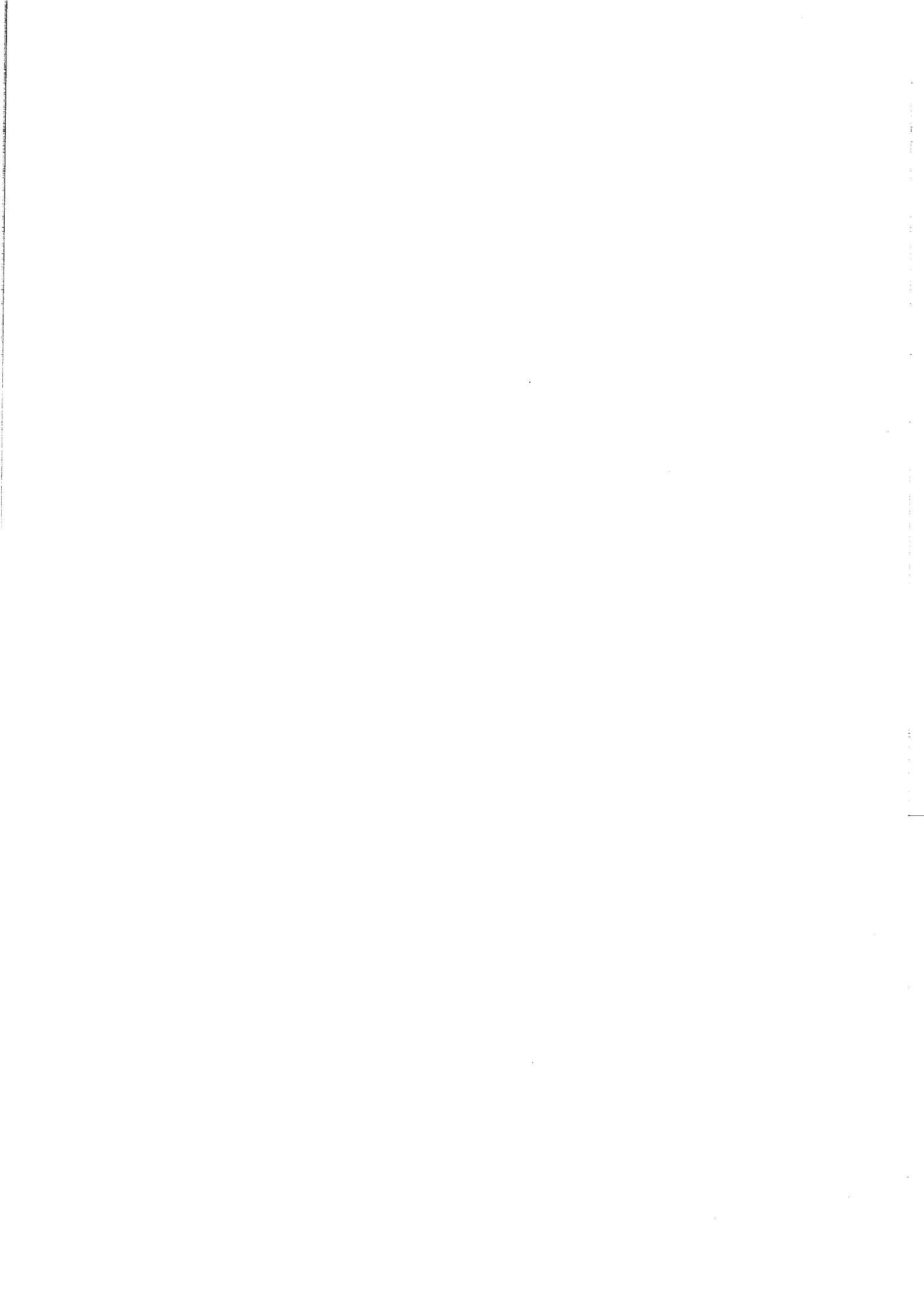
**ARTICLE 1 :** ACCEPTE la proposition financière de maîtrise d'œuvre du CABINET BOURGOIS concernant le bassin tampon du complexe sportif THORIAL pour un montant de 4680€ HT (tranche ferme : étude 3042€ HT ; tranche conditionnelle : suivi des travaux 1638€ HT).

**ARTICLE 2 :** AUTORISE Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

20 voix pour, 1 abstention

Pour extrait conforme  
Le Maire,







DÉPARTEMENT  
D'ILLE-ET-VILAINE  
Arrondissement de Rennes  
**MAIRIE**  
de  
**35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ**  
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 25/06/14  
et envoi en Préfecture de Rennes le 26/06/14

Le Maire

L'an deux mil quatorze, le 02 juin à 20 h 00, les membres composant le Conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 28 mai conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de VINGT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

PRESENTS : M. Jacques RICHARD, Maire ;  
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,  
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETTEL, M. Emmanuel PERAN, adjoints ;  
Mme Virginie DUMONT, M. Nicolas FEVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL, M. François  
GUELET, M. Francis HARCHOUX, M. Mickaël LEBRUN, M. Fabien LEMEE, Mme  
Florence LEMONNIER-PERRIGAULT, Mme Laurence LE ROCH, Mme Elisabeth  
MARQUES, Mme Carole PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER,  
conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

ABSENTS : Mme Angélique CUPIF, Mme Marie Geneviève MULOT-AUBRY, Mme Chantal THIBAUT  
(donne pouvoir à M. Philippe ROUVIER)

Secrétaire de séance : M. Nicolas FÉVRIER, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

### Délibération n°CM.2014.068 :

**Objet : Cadre de vie – Assainissement – Validation de l'augmentation de la capacité de la STEP – Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre – Devis pour la modification du dossier Loi sur l'eau**

#### 1) Situation :

La commune de SAINT AUBIN D'AUBIGNE a engagé les études pour la réhabilitation et l'extension de la station d'épuration d'une capacité de 5 000 EH (actuellement la capacité de la station d'épuration est de 3 300 EH). Toutes les autorisations concernant le dossier loi sur l'eau étaient délivrées, la commune s'appretait à lancer en décembre 2013 la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux.

La possibilité d'implantation d'une entreprise de restauration collective sur l'Ecoparc (ZA à Andouillé Neuville raccordée sur le réseau Eaux Usées de Saint Aubin d'Aubigné – Maîtrise d'ouvrage : Communauté de Communes du pays d'Aubigné) a remis en cause les volumes d'effluents définis pour le dimensionnement de la station. En effet, dans le calcul de la future capacité de la station d'épuration, le chiffre annoncé pour la ZA de l'Ecoparc était de l'ordre de 125 EH et il avait été tenu compte d'un volume de 15 EH supplémentaires pour l'extension de la ZA La Hémetière. Or cette entreprise de restauration collective aurait rejeté à elle seule un volume de l'ordre de 800 EH.

L'implantation de cette entreprise sur l'Ecoparc n'est plus d'actualité et il y aurait peu de chance qu'une entreprise de ce type puisse s'installer aujourd'hui. Cependant, La Communauté de Communes a transmis un nouvel estimatif des effluents plus cohérents par rapport aux activités attendues sur les Zones Artisanales :

- ZA de l'Ecoparc : 820 EH  
- ZA La Hémetière : 90 EH  
TOTAL : 900 à 1000 EH au lieu de 140 EH

Cette modification des volumes d'effluents à prendre en compte dans le dimensionnement de la station d'épuration n'est pas sans conséquence sur la procédure engagée et sur l'enveloppe budgétaire. En effet, un nouveau dossier de déclaration ou d'autorisation au titre de la loi sur l'eau ainsi qu'un complément d'étude de valorisation des boues seront nécessaires.

Les élus de la Communauté de commune, lors de son conseil communautaire en date du 12 mai 2014 ont délibéré pour prendre en charge les études et travaux supplémentaires pour un montant maximum de 105 000 à 130 000 € HT supplémentaires pour augmenter d'au moins 400 EH la capacité de la station d'épuration.

Le CABINET BOURGOIS, missionné en tant que maître d'œuvre pour la réhabilitation/extension de la station d'épuration a transmis une offre pour :

- Avenant de maîtrise d'œuvre pour passer la capacité de la STEP à 5800 EH en respectant le budget proposé.
- Devis pour reprise du Dossier Loi sur l'eau.

Urgence de la réhabilitation :

La station d'épuration de SAINT AUBIN D'AUBIGNE est non conforme sur plusieurs paramètres et est régulièrement en surcharge. Il est urgent que la réhabilitation/extension soit réalisée. La Police de l'eau avait donné un délai jusqu'à fin avril 2014 pour rendre réponse sur les modifications à apporter sur la capacité de la STEP mais, du fait des nouveaux mandats, a accepté d'attendre jusqu'à fin mai. Par ailleurs, la Police de l'eau demande à réduire le planning de la réhabilitation de la STEP de façon à être en conformité dans les meilleurs délais.

### LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le courrier de la Police de l'eau en date du 17 mars 2014,

VU la délibération du conseil communautaire du Pays d'Aubigné en date du 12 mai 2014,

CONSIDÉRANT l'exposé de M. Gérard PERRIGAULT, adjoint,

### APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

**ARTICLE 1 :** DECIDE d'accepter la proposition du CABINET BOURGOIS pour l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre pour un montant de 3900€ HT.

**ARTICLE 2 :** DECIDE d'accepter le devis du CABINET BOURGOIS pour reprise du dossier Loi sur l'Eau pour un montant de 4100€ HT.

**ARTICLE 3 :** DIT que la STEP est dimensionnée sur une capacité de 910 EH dédiée aux effluents provenant des entreprises qui se situeront sur les nouvelles zones d'activités La Hémetière 2 et l'Ecoparc de Bretagne. Tout dépassement des rejets dû à l'installation d'entreprises devra être traité directement sur site. A défaut, les surcoûts liés à un éventuel redimensionnement de la STEP rendu nécessaire par ce dépassement devront être pris en charge par la Communauté de commune du Pays d'Aubigné.

**ARTICLE 4 :** AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

Pour extrait conforme  
Le Maire,



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal contains the text 'COMMUNE DE SAINT-AUBIN-D'AUBIGNÉ' and a central emblem. The signature appears to be 'S. Perrigault'.